

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 25 MAI 2020 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 25 mai 2020 à 19 h 30, par visioconférence, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

À 19 h 36;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### **2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

**2020-05-209**

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter l'ordre du jour proposé en y retirant le point suivant :

4. Dérogation mineure (DM-2020-9014) – 576, rue Bourgeois – toit plat – audition des personnes intéressées – autorisation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**4. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9014) – 576, RUE BOURGEOIS – TOIT PLAT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**2020-05-210**

**5. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9022) – 264, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les questions et interventions des citoyens reçues sur le sujet sont lues par un modérateur.

b) Refus

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que les éléments de dérogations suivants soient autorisés au 264, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier :

- L'installation d'une enseigne, pour les besoins du commerce Rieker, dans le boîtier existant comprenant l'ajout d'un logo juxtaposé au boîtier, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* indique qu'une enseigne ne doit pas dépasser les limites de la marquise sur laquelle elle est installée
- Deux enseignes en vitrine recouvrant 100% des superficies vitrées alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* indique que la superficie totale d'une enseigne en vitrine ne peut occuper plus de 50 % de la superficie vitrée sur laquelle elle est installée

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De refuser la dérogation mineure numéro DM-2020-9022 pour le 264, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, et ce, pour les motifs mentionnés à la résolution 2020/03/41 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-211**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9040) – 1065, RUE VINET – MARGE DE REcul AVANT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1065, rue Vinet, une marge de recul avant de 6,49 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2020-9040 telle que demandée pour le 1065, rue Vinet, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/43 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-212**

#### **7. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9045) – 908, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – MARGE LATÉRALE SUR RUE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 908, rue Ange-Aimé-Lebrun, une distance minimale de 3,79 mètres de la ligne de lot latérale sur rue;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2020-9045 telle que demandée pour le 908, rue Ange-Aimé-Lebrun, aux conditions prévues à la résolution 2020/04/66 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-213**

#### **8. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9051) – 601, RUE DE L'INDUSTRIE – AGRANDISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que les éléments de dérogations suivants soient autorisés au 601, rue de l'Industrie :

- Aucun matériau de classe A pour les façades donnant sur rue de l'agrandissement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* indique que toutes les façades donnant sur rue doivent avoir un minimum de 75 % de matériaux de classe A;
- Aucun tablier de manœuvre pour les quatre portes de garage, localisées sur les façades avant du bâtiment, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* indique que toute aire de chargement et de déchargement doit être entourée d'un tablier de manœuvre;
- L'aménagement d'une troisième entrée charretière donnant sur une même voie de circulation, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite à deux entrées charretières pour un terrain d'une longueur de moins de 150 mètres de largeur donnant sur une voie de circulation;
- Une case de stationnement devant un accès au bâtiment, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* indique qu'aucune case de stationnement ne peut être aménagée devant les accès au bâtiment;
- Un branchement électrique aérien entre le bâtiment existant et l'agrandissement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* indique que le branchement doit être souterrain;
- Ne pas entourer de façon continue d'une bordure de béton l'allée d'accès et l'aire de stationnement desservant le projet d'agrandissement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose que toute allée d'accès et toute aire de stationnement doit être entourée de façon continue d'une bordure en béton;
- Ne pas entourer de façon continue d'une bordure de béton l'aire de chargement et de déchargement adjacent à la nouvelle aire de stationnement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose qu'une aire de chargement et de déchargement doit être entourée de façon continue d'une bordure en béton.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2020-9051 telle que demandée pour le 601, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2020/05/78 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-214**

#### **9. USAGE CONDITIONNEL (UC-2020-9003) – 900, RUE RICHELIEU – AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE SUR TOIT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

a) Autorisation

CONSIDÉRANT qu'une demande d'usage conditionnel a été formulée pour que soit autorisé, au 900, rue Richelieu, l'aménagement d'une terrasse sur toit d'un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2020-9003 pour le 900, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/52 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-215**

#### **10. USAGE CONDITIONNEL (UC-2020-9027) – 1117-1119, RUE YOLANDE-CHARTRAND – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Les questions et interventions des citoyens reçues sur le sujet sont lues par un modérateur.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT qu'une demande d'usage conditionnel a été formulée pour que soit autorisé, au 1117-1119, rue Yolande-Chartrand, l'aménagement d'un logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2020-9027 pour le 1117-1119, rue Yolande-Chartrand, aux conditions prévues à la résolution 2020/03/53 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-216**

#### **11. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020 – APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 avril 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2020-05-217**

**12. TECHNOLOGIE CELLULAIRE 5G – MORATOIRE – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est sensible aux préoccupations et inquiétudes citoyennes concernant la technologie cellulaire 5G;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la technologie cellulaire 5G est de la compétence exclusive fédérale en matière de radiocommunication et que la Ville de Beloeil ne possède aucun pouvoir pour limiter ou circonscrire l'implantation de la technologie cellulaire 5G;

CONSIDÉRANT les diverses études contradictoires concernant les risques et l'impact de la technologie cellulaire 5G quant à la santé et à l'environnement, et le principe de précaution qui dicte de mettre en place des mesures préventives concernant lesdits risques et impacts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De demander au gouvernement fédéral, en suivant le principe de précaution, qu'il décrète un moratoire sur le déploiement du réseau cellulaire 5G, et ce, jusqu'à ce que les diverses études dégagent un consensus quant à l'absence de risque et d'impact de la technologie cellulaire 5G sur la santé et l'environnement.

De transmettre copie de cette résolution à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu, au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, l'honorable Navdeep Singh Bains, au député fédéral de Beloeil-Chambly, monsieur Yves-François Blanchet, au député provincial de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barette, à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et aux municipalités parties à ladite Municipalité régionale de comté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-218**

**13. COMMISSION DES COMMUNICATIONS – VICE-PRÉSIDENT – NOMINATION**

CONSIDÉRANT que le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions prévoit que le conseil désigne, par résolution, un président et un vice-président parmi les membres d'une commission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un vice-président pour la commission des communications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

De nommer Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie à titre de vice-président de la commission des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-219**

**14. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE PERMANENT DE JOURNALIER SAISONNIER – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'embaucher monsieur Louis-Simon Bossé au poste permanent de journalier saisonnier au sein de la Direction des travaux publics et ce, à compter du 26 mai 2020, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-220**

#### **15. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE D'URBANISTE CONSEILLER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'embaucher madame Jessika Brosseau au poste permanent d'urbaniste conseiller au développement économique au sein de la direction de de l'urbanisme, et ce à compter du 26 mai 2020, au salaire annuel de 84 233 \$ et autres conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-221**

#### **16. DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SERVICE DES ARTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE – POSTE D'AGENT CULTUREL – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher monsieur Gabriel Lemay-Messier au poste permanent d'agent culturel au sein du service des arts, culture et bibliothèque de la direction des loisirs, culture et vie communautaire, et ce à compter du 6 juillet 2020, au salaire annuel de et autres conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-222**

#### **17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9048) – 1810, RUE RICHELIEU – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/05/79 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9048 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre le remplacement d'une enseigne détachée au 1810, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-223**

#### **18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9049) – 154, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – IMPLANTATION D'UNE TERRASSE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/05/80 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9049 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'implantation, en cour arrière, d'une terrasse permanente attenante au bâtiment principal au 154, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-224**

#### **19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9050) – 859, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/05/81 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9050 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne au 859, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2020-05-225**

**20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9054) – 601, RUE DE L'INDUSTRIE – AGRANDISSEMENT – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/05/82 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9054 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement du bâtiment principal au 601, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-226**

**21. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION**

---

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le comité consultatif d'urbanisme est constitué, entre autres, de six résidents de la ville qui ne sont pas membres du conseil;

CONSIDÉRANT que ledit règlement prévoit qu'en cas de démission d'un membre le conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du poste devenu vacant;

CONSIDÉRANT que le siège 6 du comité consultatif d'urbanisme est devenu vacant suite au départ d'un membre résident;

CONSIDÉRANT que la fin du mandat pour le siège 6 est le 26 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De nommer monsieur Daniel Desroches à titre de membre résident sur le comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin du mandat du siège 6, soit le 26 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2020-05-227**

**22. RÈGLEMENT 1667-96-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT que suivant les directives de l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-96-2020 a été remplacée par une procédure de consultation écrite qui s'est tenue du 8 au 22 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-96-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

Ce règlement s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire et les articles 1, 6 11, 12, 13, 20, 21, 22, 25 à 28, 31, 46 à 49 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-228**

**23. RÈGLEMENT 1667-97-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REVOIR LES NORMES DE STATIONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT que suivant les directives de l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-97-2020 a été remplacée par une procédure de consultation écrite qui s'est tenue du 8 au 22 mai;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-97-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir les normes de stationnement et l'aménagement des terrains*.

Ce règlement s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-229**

#### **24. RÈGLEMENT 1667-98-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REVOIR LES DROITS ACQUIS DES USAGES AGRICOLES – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que suivant les directives de l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-97-2020 a été remplacée par une procédure de consultation écrite qui s'est tenue du 8 au 22 mai;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le *Règlement 1667-98-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir les droits acquis des usages agricoles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-230**

#### **25. RÈGLEMENT 1667-99-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-534 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que suivant les directives de l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-97-2020 a été remplacée par une procédure de consultation écrite qui s'est tenue du 8 au 22 mai;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le *Règlement 1667-99-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille de spécifications de la zone C-534.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2020-05-231**

**26. RÈGLEMENT 1667-100-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE RETIRER L'AUTORISATION DE LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DANS LA ZONE H-721 – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-100-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de retirer les logements supplémentaires pour la zone H-721.*

Considérant l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure décisionnelle d'une municipalité qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours, laquelle sera annoncée préalablement par un avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-232**

**27. RÈGLEMENT 1667-100-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE RETIRER L'AUTORISATION DE LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DANS LA ZONE H-721 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de retirer l'autorisation de logements supplémentaires pour la zone H-721, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

**2020-05-233**

**28. RÈGLEMENT 1680-08-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER UNE SECTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE RICHELIEU – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que suivant les directives de l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-97-2020 a été remplacée par une procédure de consultation écrite qui s'est tenue du 8 au 22 mai;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le *Règlement 1680-08-2020 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une section pour le secteur de la rue Richelieu.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-234**

**29. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE – AMENDEMENT – RÉOLUTION 2020-04-195 – MODIFICATION**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-195 adoptée par le conseil le 27 avril 2020;

CONSIDÉRANT que ladite résolution autorise un amendement à l'*Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*;

CONSIDÉRANT qu'un addenda à l'entente doit être signé pour entériner cet amendement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'amender la résolution 2020-04-195 en y ajoutant le paragraphe suivant :

« D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à l'*Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale* afin d'en modifier la durée. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **2020-05-235**

#### **30. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 555 065 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – VENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est propriétaire du lot 4 555 065 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que des empiètements ont été faits sur ce lot par le propriétaire du lot voisin et que ce dernier souhaite régulariser le tout en procédant à l'acquisition d'une partie de lot;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat consentie a été rédigée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

D'approuver la promesse d'achat consentie à intervenir entre la Ville de Beloeil et Monsieur Pierre Trudel concernant le lot 4 555 065 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

D'autoriser la conclusion d'un acte de vente entre les parties selon les termes de ladite promesse d'achat et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **2020-05-236**

#### **31. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PROJET IMMOBILIER LES BOURGS DE LA CAPITALE – CESSION DE RUES ET ESPACES VERTS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux d'infrastructures dans le projet immobilier Les Bourgs de la Capitale est maintenant complètement terminée, à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte nous a été soumis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver le projet d'acte de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-237**

### **32. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHAT EN ASSURANCE DE DOMMAGES – FONDS DE GARANTIE DE FRANCHISE COLLECTIVE – QUOTES-PARTS – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est partie, avec d'autres villes, à un regroupement d'achat en assurance de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT la mise en place annuelle de deux fonds de garantie pour chaque regroupement soit un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 146832 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant le versement des quotes-parts auxdits fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le paiement de la facture 146832 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) datée du 12 mai 2020 au montant de 29 568,51 \$, taxes incluses, concernant les quotes-parts au fonds de garantie de franchise collective en assurance responsabilité civile et biens pour le terme du 31 décembre 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-238**

### **33. RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 7 avril au 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 7 avril au 11 mai au montant total de 55 879,54 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-239**

**34. CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES – TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS – MODIFICATION – PROLONGATION**

CONSIDÉRANT les résolutions 2020-03-147 et 2020-04-198 adoptées respectivement les 23 mars et 27 avril 2020;

CONSIDÉRANT que par ces résolutions les taux d'intérêts et les pénalités applicables à toutes les taxes, tarifs et autres créances non payés en vertu des règlements 1771-00-2019 et 1692-00-2014 étaient modifiés à 0 %, et ce, jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la période de modification des taux d'intérêts et pénalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De modifier les taux d'intérêts et les pénalités applicables à toutes les taxes, tarifs et autres créances non payés en vertu des règlements 1771-00-2019 et 1692-00-2014 pour qu'ils soient à 0 % et ce, jusqu'au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-240**

**35. VÉRIFICATION DES BORNES D'INCENDIE, MANIPULATION DE VANNES ET RECHERCHE DE FUITES – PROJET 20VO44 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la vérification des bornes d'incendie, la manipulation de vannes et la recherche de fuites, projet 20VO44;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Simo Management inc.	20 309,47 \$
2. AquaData inc.	24 443,46 \$
3. NordiKeau	31 888,32 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 mai 2025, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 31 mars précédant la reconduction;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'avril à avril, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer un contrat pour la vérification des bornes d'incendie, la manipulation de vannes et la recherche de fuites, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Simo Management inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 20 avril 2020, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 20 309,47 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est de 101 547,35 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-413-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-241**

**36. FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE ABRASIVE – PROJET 20VO63 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de cinq fournisseurs pour la fourniture et la livraison de pierre abrasive, projet 20VO63;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Jean-Paul Trudeau & Fils Ltée	20 005,65 \$
2. Construction DJL inc.	24 834,60 \$

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'août à août, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de pierre abrasive, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Jean Paul Trudeau et Fils Ltée, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 7 mai 2020, pour une période de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour un montant total estimé de 60 016,95 \$, taxes incluses, soit 20 005,65 \$, taxes incluses par saison.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-332-00-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-242**

**37. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DUVERNAY – PROJET 2019-15 (1765-19) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de la rue Duvernay, projet 2019-15 (1765-19);

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Excavation Civilpro inc.	5 074 927,20 \$
2. Excavation CG2 inc.	5 329 500,00 \$
3. Bricon (175784 Canada inc.)	5 478 682,93 \$
4. Les Entreprises Michaudville inc.	5 958 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

D'octroyer un contrat pour des travaux de réfection de la rue Duvernay au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Excavation Civilpro inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 5 074 927,20 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et avec le règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **2020-05-243**

### **38. RÉAMÉNAGEMENT DE LA HALTE DES VAPEURS – PHASE I – PROJET 2019-07 (17G007) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le réaménagement de la Halte des Vapeurs, phase I, projet 2019-07 (17G007);

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	465 204,95 \$
2. Les Entreprises P.N.P. inc.	470 962,32 \$
3. Senterre Entrepreneur général inc.	499 000,00 \$
4. Excavation Civilpro inc.	547 520,72 \$
5. NMP Golf Construction inc.	550 163,85 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour le réaménagement de la Halte des Vapeurs, phase I au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 6 mai 2020, pour un montant total estimé de 465 204,95 \$, taxes incluses.

Les travaux de la terrasse sud sont conditionnels à l'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et avec le règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2020-05-244**

**39. TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD YVON-L'HEUREUX SUD – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – PROJET 2020-02 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels d'ingénierie, plans, devis et surveillance, pour des travaux de réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud, projet 2020-02;

CONSIDÉRANT que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. IGF Axiom
2. Le Groupe Conseil Génipur inc.
3. FNX Innov
4. Shellex Groupe Conseil
5. GBI Experts-conseil inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

CONSIDÉRANT que le projet est réalisé conjointement avec la municipalité de McMasterville qui a délégué son pouvoir d'aller en appel d'offres conformément à la résolution 2020-120 jointe en annexe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer un contrat pour des services professionnels d'ingénierie, plans, devis et surveillance, pour des travaux de réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'entreprise Shellex Groupe Conseil, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 12 mai 2020, pour un montant total estimé de 140 039,55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-05-245**

**40. TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE – CARREFOUR GIRATOIRE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ÎLOT CENTRAL – ENGAGEMENT**

---

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports (MTQ) exige que la Ville de Beloeil réalise un aménagement paysager de l'îlot central du carrefour giratoire de la rue de l'Industrie, selon le chapitre 8 du guide « Le giratoire un mode de gestion différent »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire réaliser ces travaux dans un autre mandat que celui qui est en cours afin de ne pas retarder l'appel d'offres pour les travaux de voirie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire réaliser ces travaux au printemps afin de prendre l'hiver pour faire la conception de cet aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

De s'engager à soumettre un plan d'aménagement paysager pour approbation au MTQ.

De s'engager à réaliser les travaux 45 jours après l'acceptation provisoire des travaux à l'intérieur de la période de plantation inscrite à l'article « 19.5.3 période de plantation » du CCDG - Édition 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-246**

#### **41. TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE – AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT INCITATIF DE 300 PLACES – PARTICIPATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) – DEMANDE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil travaille, depuis plusieurs années, sur un projet de carrefour giratoire devant servir pour l'accès aux terrains en développement au nord de la rue de l'Industrie ainsi qu'au stationnement incitatif au sud de cette rue;

CONSIDÉRANT que des plans répondant aux besoins de la Ville et des promoteurs ont été déposés au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que le coût des travaux selon ces plans était estimé à 1 400 000 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces plans, le MTQ a exigé plusieurs modifications nécessaires à l'implantation d'un stationnement incitatif de 300 places, en lien avec les mesures de mitigations du grand projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, dont l'ajout d'une voie de circulation supplémentaire à la sortie du stationnement incitatif afin d'assurer la fluidité des usagers à l'heure de pointe;

CONSIDÉRANT que suite aux modifications demandées par le MTQ le coût des travaux est maintenant estimé à 2 350 000 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

De demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de participer financièrement aux travaux de réaménagement de la rue de l'Industrie en assumant tous les coûts directement reliés à l'ajout d'un stationnement incitatif de 300 places requis en mesure de mitigation aux travaux du grand projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

De transmettre copie de la présente résolution au Ministre des Transports du Québec, Monsieur François Bonnardel, à la Ministre déléguée aux Transports, Madame Chantal Rouleau et au député du comté de Borduas, Monsieur Simon Jolin-Barrette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-247**

#### **42. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles.

De confirmer l'engagement de la Ville de Beloeil à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-248**

#### **43. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANIFICATION DE MILIEUX DE VIE DURABLES (PMVD) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de Trame verte et active de Beloeil qui vise la planification permettant de relier les différents milieux de vie et les divers services que l'on retrouve dans la ville en transport actif;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dont le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) pour le projet de Trame verte et active de Beloeil.

La Ville de Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet.

La directrice générale, Madame Martine Vallières, est désignée comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-249**

#### **44. ORGANISMES RECONNUS EN VERTU DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS PAR LA VILLE – ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – MESURES SPÉCIALES**

CONSIDÉRANT que la crise de la COVID-19 a un impact direct sur les revenus de plusieurs de nos organismes reconnus, ce qui pour certains pourrait sérieusement compromettre leur avenir;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil reconnaît l'importance et la richesse de ces organismes qui œuvrent sur son territoire au bénéfice de l'ensemble de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil entend mettre en place des mesures d'allègement pour les organismes accrédités affectés par la crise de la COVID-19, en accordant un congé de loyer aux organismes ayant un bail annuel de location de locaux municipaux pour la période du 15 mars au 30 juin 2020 inclusivement et la gratuité pour l'utilisation des terrains sportifs pour la saison estivale 2020 aux organismes accrédités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'accorder la gratuité pour l'utilisation des terrains sportifs pour la saison estivale 2020, aux organismes accrédités.

D'accorder un congé de loyer aux organismes ayant un bail annuel de location de locaux municipaux pour la période du 15 mars au 30 juin 2020 inclusivement.

De réduire la subvention annuelle pour la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu et du Club de gymnastique Arabesque, selon un prorata mensuel pour la période visée du 15 mars au 30 juin 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-250**

#### **45. EMPRUNT DE DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE – FRAIS DE RETARD – SUSPENSION**

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 15 mars 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) ordonnait la suspension des activités de tous les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs ou de divertissement;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale est donc fermée depuis le 15 mars et que les abonnés ne peuvent plus rapporter les documents qu'ils avaient empruntés;

CONSIDÉRANT que les statistiques indiquent que 1 672 personnes ont 11 187 documents en leur possession;

CONSIDÉRANT que du fait de la fermeture, tous les documents empruntés sont donc en retard et que des frais de retard sont prévus au *Règlement concernant la tarification des services municipaux*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De suspendre l'application du *Règlement concernant la tarification des services municipaux* en ce qui concerne les frais de retards de documents pour tous les abonnés ayant des documents empruntés à la bibliothèque en leur possession et ce, jusqu'à la reprise complète et normale des services de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2020-05-251**

#### **46. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 24 avril au 21 mai 2020
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – avril 2020

---

**47. VARIA**

---

**48. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2020-05-252**

**49. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 12;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait à Beloeil, ce 25 mai 2020.

---

DIANE LAVOIE, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière